



1206688202

DATE DEPOT : 2012-07-17

NUMERO DE DEPOT : 2012R066796

N° GESTION : 2004B09514

N° SIREN : 453619926

DENOMINATION : COMPAGNIE FONCIERE DU CENTRE

ADRESSE : 1 R DE JARENTE 75004 PARIS

DATE D'ACTE : 2012/06/08

TYPE D'ACTE : DECISION DU PRESIDENT

NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITALMODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

"COMPAGNIE FONCIERE DU CENTRE"
Société par actions simplifiée au capital de 77.000 euros

**Siège social : 1 Rue de Jarente
75004 PARIS**

R.C.S.PARIS B 453 619 926

DECISIONS DU PRESIDENT

Le 8 Juin 2012

Monsieur Thierry BONNEAU, Président de la « COMPAGNIE FONCIERE DU CENTRE » société par actions simplifiée au capital de 77.000 euros, ayant son siège social 1 rue Jarente 75004 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 453 619 926

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital de 40.000 euros décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 Mai 2012.

Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et modification des statuts

♦ Le Président expose ce qui suit :

1. L'assemblée générale extraordinaire du 24 Mai 2012 a décidé une augmentation du capital social de 40.000 euros pour le porter de 77.000 euros à 117.000 euros par l'émission de 4 000 actions nouvelles de 10 euros nominal chacune, à libérer par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société.

Ces actions nouvelles devaient être émises au pair et être libérées en totalité lors de la souscription.

La souscription des 4.000 actions nouvelles étant réservée par préférence aux associés qui pouvaient souscrire à titre irréductible à raison de 77 actions anciennes pour 40 actions nouvelles.



2. Les formalités de publicité prévues par la réglementation en vigueur ont été effectuées dans les délais prévus.

3. Toutes les actions ayant été souscrites à titre irréductible avant l'expiration du délai de souscription, celui-ci a été clos par anticipation le 7 juin 2012.

4. Toutes les actions ont été souscrites, à savoir :

- par Monsieur Thierry BONNEAU pour 2000 actions
- par Monsieur Marco SAUER pour 2000 actions

5. Les souscriptions ont été libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles des souscripteurs sur la Société à concurrence de 40.000 euros et les libérations d'actions par compensation ont été constatées le 7 juin 2012 au vu de l'arrêté de compte établi le même jour par le Président.

Puis le Président propose de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et la modification des statuts.

♦ Le Président adopte les décisions suivantes :

Le Président, au vu des pièces et documents présentés, constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 40.000 euros décidée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 Mai 2012.

Le Président décide, en conséquence sur autorisation de l'assemblée, de modifier, comme suit l'article 8 des statuts relatif au capital social :

ARTICLE 8 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de cent dix sept mille (117.000) Euros.

Il est divisé en 11.700 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Le Président

Enregistré à : SIE PARIS 3^e ARRONDISSEMENT

Le 08/06/2012 Bordereaux n°2012358-Case n°15

Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent administratif des finances publiques

Ext 2596

WS